

Les co-porteurs de la plateforme

NeurodysPACA est une association fondée par des médecins spécialistes des troubles du neurodéveloppement. Elle vise à organiser et coordonner les soins liés aux troubles de l'apprentissage et du neurodéveloppement.

Les PEP-ADSV œuvrent pour une société inclusive, en garantissant l'accès de tous aux droits fondamentaux (éducation, culture, loisirs, soins, vie sociale, emploi), dans le respect des valeurs de laïcité, solidarité, égalité et citoyenneté.



L'équipe

Une pédo-psychiatre
Une coordinatrice neuropsychologue
Une secrétaire

Si vous souhaitez devenir partenaire de la PCO en tant que professionnel libéral, contactez-nous, nous serons ravis de collaborer avec vous.



Nous contacter

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h

☎ 04 65 00 06 52

✉ 7-12ans@pco84.org

Partenaires financiers



PCO 7-12 ans
Vaucluse

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) facilite le **dépistage, le diagnostic et l'orientation** vers des soins spécialisés pour les **enfants âgés entre 7 et 11 ans révolus** porteurs d'un trouble du neurodéveloppement.



Nos missions

- Fournir un appui aux professionnels de 1ère ligne : médecins et professionnels de l'Éducation Nationale
- Élaborer le diagnostic et le projet personnalisé d'interventions
- Coordonner le parcours de diagnostic et d'interventions entre la famille et les professionnels de santé

Les troubles du neurodéveloppement



Adresser un enfant à la PCO



Vous aurez **obligatoirement** à remplir le livret de repérage qui comporte 4 documents :

- Volet Famille
- Volet Enseignant
- Volet Médecin
- Formulaire d'adressage

Retrouvez tous les détails sur les sites :

<https://www.neurodyspaca.org/>

<https://pep-adv.org/>



Vous êtes parent

Si votre enfant rencontre des difficultés pouvant évoquer un trouble du neurodéveloppement (TND), vous devrez remplir le **volet famille** du livret de repérage, en y notant vos observations sur ses apprentissages, sa vie quotidienne et sociale. Vous devrez aussi consulter votre médecin pour qu'il complète le **volet médical** et le **formulaire d'adressage**. L'enseignant de votre enfant remplira quant à lui le **volet enseignant**.

Vous êtes enseignant

Si les adaptations pédagogiques ne suffisent pas, le chef d'établissement peut saisir la PCO, sur proposition de l'équipe éducative et avec l'accord de la famille. Le volet enseignant du **livret de repérage** doit être précis et détailler les compétences en langage oral et écrit, mathématiques et aspects transversaux.

Vous êtes médecin

En cas de suspicion de TND sans diagnostic posé, la saisine de la PCO est possible avec l'accord des parents. Le médecin doit alors compléter avec précision le **volet médical** (anamnèse, facteurs de risque, développement, apprentissages) et le **formulaire d'adressage**, incluant une hypothèse diagnostique.

Le parcours PCO

- 1 Remplir le livret de repérage : 3 volets et formulaire d'adressage
- 2 Validation de l'entrée en PCO
- 3 Bilans et déclenchement du forfait d'intervention précoce
- 4 Réalisation des séances préconisées sur validation du médecin
- 5 Réunion de coordination pluridisciplinaire diagnostic
- 6 Suivi
- 7 Renouvellement pour une année ou relai vers d'autres dispositifs